

COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 25 Juin 2025

Présents : ALEXANDRE René, ANTOINE Frédéric, BERTOCCHI Franck, BOLLECKER Valérie, DURAND Stéphane, GUEDES Anthony, LAPOIRIE André, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, MUNIER Claudine, PERONA Emmanuelle, PERROTTEY ADAM Manuela, PIERREL Maxime, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, TONNERIEUX Olivier, VALENTIN Jean-François et VANCON Nicolas.

Procurations : VALENTIN Sébastien à MARCOT Véronique / Excusés : VUILLEMIN Sébastien / Absents : BOURGON Amélie, FRECHIN Séverine.

Monsieur Maxime PIERREL a été élu Secrétaire de Séance.

DELIBERATIONS

Domaines :

Acquisition de Parcelle CH 97

Madame le Maire explique que, pour des raisons d'intérêt général, il apparaît nécessaire d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle CH 97, située en bordure du Chemin des Traits, afin de conserver la gestion des réseaux humides de la rue dans le domaine public communal. Cette acquisition se fera à l'euro symbolique, d'un commun accord avec les propriétaires actuels.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir, auprès de M. Tom LEONARD et Tiphanie THOMAS, une bande de terrain d'environ 56 m² en bordure de route, sur la parcelle CH 97 à l'euro symbolique, précise que les frais de géomètre et d'acte administratif seront à la charge de la collectivité et donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Transfert de Propriété du Collège Camille Claudel à Xertigny

Madame le Maire explique que de nombreux collèges sont encore aujourd'hui implantés sur des parcelles appartenant aux communes ou à des syndicats intercommunaux scolaires, c'est notamment le cas pour le Collège Camille Claudel de Xertigny. La construction, l'entretien et la reconstruction de ces bâtiments étant une compétence départementale, et ce dans un souci d'une meilleure cohérence foncière, le Département des Vosges souhaite devenir propriétaire de l'ensemble, c'est-à-dire du bâtiment mais également du sol sur lequel la construction a eu lieu. Elle explique que l'article L213-3 du Code de l'Education permet de transférer en pleine propriété à titre gratuit au Département, les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes. Il est donc proposé d'acter par délibération le transfert de propriété à titre gratuit des parcelles concernées, à savoir les parcelles AC no 382, d'une contenance de 86 a 46 et AC no 384 d'une contenance de 03 a 43, soit une superficie totale de 89 a 89 au Département des Vosges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le transfert de propriété à titre gratuit au Département des Vosges des parcelles AC no 382, d'une contenance de 86 a 46 et AC no 384 d'une contenance de 03 a 43, soit une superficie totale de 89 a 89, précise que les éventuels frais annexes à ce transfert seront pris en charge directement par le Département des Vosges et donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Finances :

Convention d'Accueil Périscolaire des Elèves de Primaire - Réfectoire du Collège Camille Claudel

Madame le Maire rappelle que les élèves demi-pensionnaires de l'Ecole Élémentaire prennent leurs repas à la cantine du Collège Camille Claudel. Les modalités de cet accueil sont définies par convention tripartite entre le Collège, le Département des Vosges et la Commune. Cette convention est proposée pour une durée de 4 ans.

Après avoir entendu lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

Budget Général – DM°1

Madame le Maire explique que, faisant suite à des demandes de la Trésorerie, il y a lieu de délibérer sur des ajustements de crédits au niveau du Budget Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP + Compte	Intitulés	Montant	OP + Compte	Intitulés	Montant
			7751	Vente de Terrains	- 30 000,00 €
			741121	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	30 000,00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP + Compte	Intitulés	Montant	OP + Compte	Intitulés	Montant
10226	Reversement de la Taxe d'Aménagement pour la CAE	2 766,44 €			
2104	Requalification EHPAD	- 2 766,44 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Subventions aux Associations 2025

Après avoir entendu les conclusions de la Commission "Vie Associative" qui a étudié chaque demande, ainsi que le bilan de l'exercice 2024 de chaque association rapporté par Madame Claudine MUNIER, Adjointe Déléguée, Madame le Maire propose d'attribuer les subventions 2025 aux associations communales conformément aux formulations de la commission.

Anthony GUEDES, Véronique MARCOT, Gérard TISSERANT et Jean-François VALENTIN ne prennent pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2025
1001 IDEES	180,00 €
ASSOCIATION DES JSP	535,00 €
ADMR	1 530,00 €
ALEX	810,00 €
AMIS D'ICI	180,00 €
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX	225,00 €
AMICALE DES POMPIERS	1 300,00 €
AMIS DU PRIOLET	540,00 €
BASKET	1 530,00 €
CAPS-ADAPS	180,00 €
CHETTAS	450,00 €
COMITE DES FETES	2 160,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	108,00 €
FCAX	3 600,00 €
MJC	1 080,00 €
MOINPAUX	90,00 €
MUSIQUE LA VOGUE	1 000,00 €
PETANQUE	180,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	180,00 €
TENNIS	540,00 €
UNSS	315,00 €
VOGUE VTT	1 350,00 €
YOUPI GYM	108,00 €
TOTAL	18 171,00 €
ARBRE DE NOEL DES ECOLES	3,00 €/élève

Il est décidé d'accorder des subventions complémentaires exceptionnelles à hauteur de **300,00 €** aux Chettas pour l'organisation de la Fête de la Musique 2025, à hauteur de **500,00 €** au Club de Pétanque pour la location et l'entretien du boulodrome intérieur, à hauteur de **200,00 €** à l'UNSS pour la participation de 2 jeunes Xertinois à des compétitions et à hauteur de **500,00 €** à l'ASSDN pour la réalisation d'un court-métrage sur la vie du Colonel Sérot.

Extrascolaire :

Organisation d'un ALSH et Tarifs pour la Saison 2025

Chaque année, la Ville de Xertigny propose aux familles un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), également appelé Centre Aéré. Pour la seconde année, c'est la Ligue de l'Enseignement qui portera l'ALSH à Xertigny, pendant 4 semaines, avec l'embauche d'une Directrice spécifique, Isabelle MENTION, et des animateurs saisonniers, la majorité Xertinois. Madame le Maire donne connaissance des conditions de déroulement de cette opération : La Ligue de l'Enseignement organisera un Centre Aéré à Xertigny du **Lundi 7 Juillet au Vendredi 1^{er} Août 2025** / l'accueil sera ouvert aux enfants **dès 3 ans et ce jusqu'à 15 ans** / l'accueil se fera **dès 7h30 et ce jusqu'à 18h30** dans les locaux de la Maison des Associations, du fait des travaux en cours de réfection de la cour de l'Ecole Elémentaire / les enfants inscrits seront **obligatoirement inscrits à la semaine et demi-pensionnaires**. Madame le Maire explique que des tarifs avantageux sont proposés aux Xertinois à hauteur de 80 € et 90 € / semaine, du fait de la prise en charge par la commune du reste à charge du bilan de la saison, estimé à hauteur de 7 300 € si 30 enfants inscrits en moyenne par semaine. Madame le Maire précise qu'un mini-camp à Bouzey avec 2 nuitées sera organisé pour les plus grands du centre la semaine du 21 au 25 Juillet, sans surcoût pour les parents, toutefois avec un nombre de places limitées.

Claudine MUNIER ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à 1 Contre (TONNERIEUX Olivier), 1 Abstention (VANCON Nicolas) et 18 Pour, donne son accord pour l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement par la Ligue de l'Enseignement dans les locaux de la Maison des Associations du 7 Juillet au 1^{er} Août 2025, autorise Madame le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Moyen concernant la Gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs à cet effet avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges, fixe les tarifs suivants en cas d'inscription :

CLSH 2025	Xertinois	
	Prix Semaine	
	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800
Montant Semaines Complètes avec Aide Communale	80,00 €	90,00 €
Montant Semaine du 14 Juillet avec Aide Communale	64,00 €	72,00 €

Il est précisé que la Commune de Xertigny devra participer à l'équilibre de l'activité en fin d'exercice suivant le bilan réel présenté par la Ligue de l'Enseignement et le nombre d'enfants Xertinois réellement présents sur site.

Intercommunalité :

Signature de la Convention liée au Service Commun d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage, de Passation de Marchés Publics, de Recherche de Subventions et d'Efficiences Energétiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-1, la délibération n°48-21 du 8 Juillet 2021 portant adhésion de la Commune de Xertigny au Service Commun d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage, de Passation de Marchés Publics, de Recherche de Subventions et d'Efficiences Energétiques» proposé par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le courrier de Monsieur le Président de la CAE en date du 16 Mai 2025 et le projet d'avenant n°2 à ladite convention et Considérant les moyens mobilisés par le service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics, de recherche des subventions et d'efficiences énergétiques géré par la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°2 au Service Commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics, de recherche des subventions et d'efficiences énergétiques entre la Commune de Xertigny et la Communauté d'Agglomération d'Epinal portant le tarif de 2,50 € à 3,00 € / habitant et prolongeant la durée d'adhésion jusqu'au 31/12/2026 et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention d'adhésion mutualisation de services et tout document afférent.

Personnel :

Création de Postes

Madame le Maire explique qu'il y a lieu d'une part, de créer des postes non-permanents d'Adjoint Technique pour la saison estivale à venir afin d'assurer les missions complémentaires dues à la collectivité pendant cette période et/ou palier à l'absence des agents en congés. Elle rappelle que la collectivité emploie à cet effet chaque année plusieurs jeunes Xertinois au titre des jobs d'été afin de leur conférer une première expérience professionnelle. Il apparaît donc nécessaire d'ouvrir 4 emplois non-permanent d'Adjoint Technique polyvalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'ouvrir 4 postes non-permanents d'Adjoint Technique polyvalent à temps complet (35h / hebdomadaire) afin de palier à l'accroissement temporaire d'activité des Ateliers Municipaux pendant la période estivale, pour une période de deux à trois semaines chacun, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique et précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MADAME LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

1\ Informations sur les Délégations au Maire

Marchés	Entreprises	Montants HT
Panneaux Partenaires Don du Sang	MARCHAL Imprimerie	528,00 €
Support Plaque – Place du 18 Juin	DVM	550,00 €
Plans d'Evacuation Château et Technique	CASI	1 241,79 €
Débroussailluses-Souffleurs	THIRIAT	2 226,24 €
Travaux Electriques – Eglise de Rasey	GIACILI Alexis	789,00 €
Végétalisation de la Cour de l'Ecole Primaire	WYKA Pierre Paysages	199 771,91 €

2\ Agenda :

- 26 Juin : Signature de la nouvelle Convention dite CTG
- 28 Juin : Réunion de Préparation du 13 Juillet
- 30 Juin : Bureau Communautaire de la CAE
- 3 Juillet : Inauguration de l'Espace Pédagogique Forestier
- 5 Juillet : Cérémonie des Nouveaux Habitants
- 10 Juillet : Réunion sur la Requalification du Centre-Ville
- 10 Juillet : Visite des Services de la Maison France Services
- 13 Juillet : Cérémonie Patriotique
- 30 Août : Cérémonie d'Inauguration des derniers Investissements Communaux
- Prochain CM : Jeudi 11 Septembre

Fait à Xertigny, le 4 Juillet 2025


Véronique MARCOT
Maire de Xertigny